

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 décembre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, M. TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absents :

M. Gilles MAILLARD
Mme Alixia BEAUTÉ

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS
RECENSEURS

Cette délibération a été affichée le : 20 décembre 2023

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS
RECENSEURS**

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Depuis 2004, le recensement de la population est organisé sous la forme d'une enquête annuelle portant sur un échantillon de 8 % des logements de la Ville.

La campagne de recensement est organisée par l'INSEE en collaboration avec les communes. La base de l'échantillon est issue du Répertoire des Immeubles Localisés (RIL), tenu à jour en permanence par l'INSEE, en liaison avec les communes. Les différentes adresses sont réparties en 5 groupes représentatifs des habitations de la commune.

L'INSEE tire au sort un échantillon de 8 % des logements de l'un des 5 groupes pour effectuer son enquête annuelle de recensement. Au bout de 5 ans, par rotation des groupes, l'ensemble du territoire de la commune est pris en compte et 40 % de la population de la commune est recensée. La réponse par internet est préconisée pour réduire les contacts et faciliter les retours.

La commune est chargée de préparer et de réaliser les enquêtes annuelles. L'INSEE attribue annuellement, en contrepartie, une dotation forfaitaire de recensement (DFR) actualisée chaque année.

La désignation des agents recenseurs et leurs rémunérations relèvent de la responsabilité de la commune. La rémunération actuelle est définie par la délibération du 14/10/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire évoluer la rémunération des agents recenseurs de la commune sur la base suivante (montant en € net) :

- 2 € par bulletin individuel recueilli
- 1.50 € par feuille de logement recueillie
- Une pénalité de 40 € pour tout agent ne suivant pas la formation
- Un forfait de 80 € si le taux de FLNE (feuille de logement non enquêtée) est inférieur à 0.5 % - 60 € pour un taux de FLNE compris entre 0.6 et 1.9 % - 40 € pour un taux de FLNE compris entre 2 et 3 %.

Partant des résultats de la collecte 2023, la dépense de la collectivité s'élèverait à 5 555 €, la DFR étant de 4 947 € pour 2024 ; le différentiel constituerait le reste à charge de la collectivité.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal adopte les présentes dispositions.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 32
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Déposée en Sous-Préfecture le : 20 décembre 2023

Marie-Noëlle BIGUINET